

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
tenue le mardi 20 décembre 2022, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue  
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

**Sont présents :**

**M<sup>MES</sup>** Carole Deschênes représentante suppléante de Baie-Comeau  
Isabelle Giasson directrice générale et greffière-trésorière  
Julie Guay représentante suppléante de Chute-aux-Outardes

**ET**

**MM.** Étienne Baillargeon représentant de Baie-Trinité  
Jacques Ferland représentant suppléant de Pointe-Label  
Steeve Grenier représentant de Franquelin  
Raymond Lavoie représentant de Ragueneau  
Julien Normand président et représentant de Pointe-aux-Outardes  
Réjean Sini représentant suppléant de Godbout

**Est absent :**

Jean-Yves Bouffard représentant de Godbout

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 Préliminaires**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 15 novembre 2022

**2.0 Décisions**

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2022-11 de la Régie ainsi que n° 2022-11 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de novembre 2022
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 30 novembre 2022
- 2.4 Approbation de la radiation des mauvaises créances
- 2.5 Adjudication – AOP 2022-03 – Transport des matières recyclables
- 2.6 Autorisation – AOP 2022-06 – Stations de tri 3 voies – Projet Demain Manicouagan – Volet ICI
- 2.7 Modification résolution 2022-93 – Offre de services SPE valeur assurable Inc.
- 2.8 Dépôt bilan – Aide financière achat produits d'hygiène réutilisables

LET

- 2.9 Autorisation de dépenses – Modification du certificat d'autorisation : OER révisés et traitement du lixiviat de la plateforme de compostage
- 2.10 Libération de la retenue – Recouvrement temporaire sous-cellule 3B, final sous-cellules 1-1 et 1-2 et construction cellule 4

**3.0 Informations**

3.1 Programme Action Réduction – Jour de la Terre

**4.0 Correspondance**

4.1 Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles

**5.0 Affaires nouvelles**

5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 24 janvier 2023

5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 24 janvier 2023

**6.0 Période de questions**

**7.0 Fermeture de l'assemblée**

## PROCÈS-VERBAL

### 1.0 PRÉLIMINAIRES

#### 1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2022-113

#### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2022-114

#### 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 15 novembre 2022

**Attendu que** les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 15 novembre 2022;

**Attendu que** les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 15 novembre 2022, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

**Approuvé séance tenante.**

### 2.0 DÉCISIONS

#### ADMINISTRATION

Rés. 2022-115

#### 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2022-11 de la Régie ainsi que n° 2022-11 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion de la représentante suppléante de la Ville de Baie-Comeau, Carole Deschênes, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2022-11 de la Régie d'une somme de **869 793,61 \$** ainsi que n° 2022-11 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **2 456,93 \$** pour un total de **872 250,54 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2022-116

#### 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de novembre 2022

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de **1 673,17 \$** pour novembre 2022, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2022-117

**2.3 État des revenus et des dépenses au 30 novembre 2022**

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Godbout, Réjean Sini, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 30 novembre 2022 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.  
**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2022-118

**2.4 Approbation de la radiation des mauvaises créances**

**Attendu que** les mauvaises créances de l'année 2022, selon la liste jointe, s'élèvent à un montant total de 444,00 \$.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Jacques Ferland, il est unanimement résolu d'approuver la radiation des mauvaises créances 2022.  
**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2022-119

**2.5 Adjudication – AOP 2022-03 – Transport des matières recyclables**

**Attendu qu'un** appel d'offres a été publié sur le SEAO le 20 octobre 2022;

**Attendu que** l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 13 décembre 2022 à 11 h;

**Attendu qu'une** (1) entreprise a déposé une offre;

**Attendu que** l'offre reçue a été analysée;

**Considérant que** dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective, l'organisme désigné (ODG) projette le transfert de responsabilités des contrats de tri, conditionnement et transport des matières recyclables de la Régie entre le 30 juin et le 31 décembre 2024.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adjudiquer le contrat pour le transport des matières recyclables vers les installations de tri de la Société VIA situées à Lévis pour la période du 10 mars 2023 au 30 juin 2024, avec option de prolongation jusqu'au 31 décembre 2024, à l'entreprise 9007-6720 Québec Inc. (Transcol), située au 3495, rue de la Recherche, Jonquière (Québec) G7X 0H5, au montant de 724 383,37 \$, incluant les taxes applicables.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2022-120

**2.6 Autorisation – AOP 2022-06 – Stations de tri 3 voies – Projet Demain Manicouagan – Volet ICI**

**Attendu que** le projet Demain Manicouagan – Volet ICI, vise à améliorer la performance des institutions, des commerces et des industries (ICI) en gestion des matières résiduelles, brosseur un portrait et développer des outils de sensibilisation;

**Attendu que** le projet est financé par divers bailleurs de fonds, notamment le gouvernement du Québec, Innovation et développement Manicouagan et la Ville de Baie-Comeau;

**Attendu que** l'acquisition de stations de tri à trois voies (matières recyclables, organiques et résidus ultimes) est prévue dans le cadre du projet afin d'améliorer le tri et la desserte dans les lieux publics municipaux et scolaires.

Rés. 2022-121

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-Label, Jacques Ferland, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder par appel d'offres public n° 2022-06 pour l'acquisition de stations de tri à trois voies pour le tri et la disposition des matières recyclables, organiques et résidus ultimes.

**Approuvé séance tenante.**

**2.7 Modification résolution 2022-93 – Offre de services SPE valeur assurable Inc.**

**Attendu** qu'il y a eu lieu de modifier la résolution 2022-93 afin de corriger le montant de 9 828 \$ à 10 810 \$, excluant les taxes et selon l'offre de services d'évaluation des bâtiments de la Régie à des fins d'assurances;

**Attendu** qu'il a lieu d'inclure, par la même occasion, l'inventaire des bâtiments existants évalués à 5 940 \$.

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu de retenir les services de la firme SPE valeur assurable Inc. à des fins d'assurances pour l'évaluation des biens et immeubles appartenant à la Régie, sise au 565, 98<sup>e</sup> rue, Ville Saint-Georges (Québec) G5Y 8G2, au montant révisé de 16 750 \$, excluant les taxes.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2022-122

**2.8 Dépôt bilan – Aide financière achat produits d'hygiène réutilisables**

**Attendu** que la Régie de gestion des matières résiduelles offre une aide financière à l'achat de produits d'hygiène réutilisables, à raison d'un remboursement maximal de 75 \$, sous présentation des pièces justificatives;

**Attendu** qu'un montant de 2 500 \$ est prévu au budget 2022.

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du bilan de l'aide financière à l'achat de produits d'hygiène réutilisables, totalisant trente-sept (37) participantes, pour un total de 2 477,39 \$.

**Approuvé séance tenante.**

**LET**

Rés. 2022-123

**2.9 Autorisation de dépenses – Modification du certificat d'autorisation : OER révisés et traitement du lixiviat de la plateforme de compostage**

**Attendu** qu'en février 2022, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a sollicité la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan à mettre à jour ses objectifs environnementaux de rejet (OER) du lieu d'enfouissement technique (LET) de Ragueneau;

**Attendu** que la firme Tetra Tech a effectué les démarches concernant la mise à jour des OER, incluant la révision du débit de rejet à l'effluent après traitement;

**Attendu** que la mise à jour des OER doit également prendre en considération l'apport de lixiviat provenant de la future plateforme de compostage, qui sera traité par la filière de traitement du LET;

**Attendu que** l'ajout de l'activité de traitement du lixiviat provenant de la plateforme de compostage doit faire l'objet d'une modification du certificat d'autorisation du LET;

**Attendu que** les nouveaux OER doivent également faire l'objet d'une modification du certificat d'autorisation avant d'être mis en application;

**Attendu que** la firme Tetra Tech maîtrise le dossier de la mise à jour des OER ainsi que le fonctionnement de l'ensemble du système de traitement.

Sur la motion de la représentante suppléante de la Ville de Baie-Comeau, Carole Deschênes, il est unanimement résolu d'autoriser, pour un montant total de 10 975 \$ avant taxes, la firme Tetra Tech à préparer une demande de modification du CA du LET de Ragueneau afin de mettre en application les nouveaux OER et d'ajouter l'activité de traitement du lixiviat de la plateforme de compostage.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2022-124

**2.10 Libération de la retenue – Recouvrement temporaire sous-cellule 3B, final sous-cellules 1-1 et 1-2 et construction cellule 4**

**Considérant qu'en** 2019 le conseil a adjudiqué le contrat à l'entreprise Location Excavation RSMF Inc. du recouvrement de la sous-cellule n° 3B, l'aménagement de la cellule n° 4 et le recouvrement des sous-cellules 1-1 et 1-2 (rés. 2019-95);

**Considérant que** le paiement du décompte final incluant la retenue de garantie de 5 % desdits travaux a été approuvé à la séance du 17 novembre 2020 (rés. 2020-106);

**Considérant que** la Régie retient un montant de 78 736,75 \$ excluant les taxes correspondant à la retenue finale de 5 %;

**Considérant qu'en** date du 20 décembre 2022, les travaux sont réalisés et conformes;

**Considérant qu'il** y a lieu de libérer ladite retenue finale.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Godbout, Réjean Sini, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder au paiement de la retenue finale de 5 % au montant de 78 736,75 \$, plus les taxes applicables à l'entreprise Location Excavation RSMF Inc. sise au 628, route 138 à Ragueneau (Québec) G0H 1S0, conformément au dernier décompte et à la facture n° 17989 soumise par l'entreprise.

**Approuvé séance tenante.**

**3.0 INFORMATIONS**

**3.1 Programme Action Réduction – Jour de la Terre**

Le Jour de la Terre Canada, par le biais de l'implantation du programme Action Réduction rencontrera 100 institutions, commerces et industries (ICI) sur le territoire de la Manicouagan fin 2023-2024 afin de former les divers établissements sélectionnés à la réduction des matières résiduelles avec pour objectif de détourner les matières organiques de l'enfouissement. Parmi celles-ci, 30 recevront un accompagnement personnalisé en vue de l'obtention d'une attestation de reconnaissance.

4.0 CORRESPONDANCE

4.1 **Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles**

Isabelle Giasson fait part aux élus des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour 2022.

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 24 janvier 2023 à 8 h

5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 24 janvier 2023 à 11 h

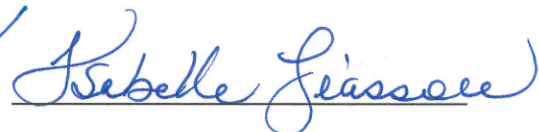
6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

La représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 19.

Rés. 2022-125

  
Julien Normand  
Président

  
Isabelle Giasson, directrice générale  
et greffière-trésorière